



Fondation

Association des femmes
diplômées des universités

BOURSE 14 réservée à une étudiante autochtone, offerte par les Ursulines de Québec et gérée par la AFDU Québec, programme 1^{er} ou CÉGEP

L'Association des femmes diplômées des universités, section Québec, a pour mission de promouvoir l'éducation supérieure chez les femmes. Dans le cadre de cet objectif, les Ursulines de Québec désirent octroyer une Bourse d'études de 1 000 \$ à une étudiante autochtone (Premières Nations ou Inuits) inscrite à [temps complet](#) pour l'année en cours à l'université Laval dans un programme 1^{er} cycle, sans distinction de discipline, à défaut la bourse sera octroyée à une étudiante inscrite au CÉGEP et qui se destine à des études supérieures.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les demandes seront évaluées par un Comité de sélection selon les critères suivants, lesquels sont présentés par ordre d'importance :

1. Les résultats académiques,
2. L'implication sociale et l'expérience de travail,
3. Le cheminement de carrière,
4. Les recommandations des référent(e)s,
5. La présentation globale du dossier.

MODALITÉS

La [Politique d'attribution des bourses](#) AFDU-Québec peut être consultée sur le site AFDU Québec et le formulaire de demande de bourse AFDU-Québec y est aussi disponible. Seuls les dossiers complets reçus par courriel avant la fermeture du concours seront évalués. L'étudiante devra présenter sa carte d'*Indien statué*.

Celle inscrite au CÉGEP devra présenter sa carte d'indien statué, son relevé de notes et devra remplir le [Formulaire](#).

INFORMATION

fondation.afdu@hotmail.com